

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

La prescription de la révision de la charte

Comme annoncé lors du Comité syndical du 27 avril dernier, du fait de l'échéance du classement du Parc le 21 juin 2028 et de la durée de cette procédure (entre 4 et 5 ans¹), il s'agira, fin 2023, de **solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour qu'elle prescrive la révision de la charte dont elle est maître d'ouvrage**, afin de pérenniser le classement du Parc sur la période 2028 » 2043 et sa gestion par le Syndicat mixte du Parc.

A cette fin, le Comité syndical du Parc sera amené à délibérer en octobre ou décembre 2023 pour :

- > proposer le **périmètre d'étude** (périmètre potentiel du futur Parc), les **modalités** et le **calendrier** général d'association et de consultation des acteurs locaux et institutionnels
- > approuver une **convention avec la Région** qui définira les missions confiées au Syndicat mixte du Parc pour animer la révision
- > solliciter des **financements** auprès de la Région pour conduire cette procédure.

Proposition de modalités de gouvernance

La préparation de la future charte repose sur la recherche permanente d'un consensus entre les acteurs au plan décisionnel, financier, territorial et technique. Il est donc important de mettre en place **une gouvernance partenariale** de la procédure.

Pour ce faire, il vous est proposé une organisation similaire à celle de la précédente révision de charte, où constitueraient cependant les nouveautés suivantes :

- > la création de la **commission « Révision de charte »** au sein du Comité syndical du Parc
- > la proposition aux **EPCI** adhérents du Syndicat mixte du Parc de participer au comité de pilotage (COPIL) et au comité technique (COTECH), compte tenu des compétences importantes de ces intercommunalités et des partenariats à favoriser
- > la proposition aux **DDT 15 et 63** de participer au COTECH au regard de leurs rôles importants qui concernent le Parc.

¹ Très normée, la révision de charte est une procédure qui s'étale sur 5 phases :

- > phase 1 (automne 2023 / début 2024) : préparation et engagement de la révision
- > phase 2 (2024) : réalisation des études préalables (diagnostic de territoire et évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028
- > phase 3 (2025) : préparation du projet de charte 2028 » 2043
- > phase 4 (2026 à mi2027) : consultations (avis intermédiaires sur le projet de charte, concertation environnementale, enquête publique)
- > phase 5 (mi-2027 à mi-2028) : adoptions de la future charte.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Schéma de la gouvernance proposée



En termes de **calendrier**, des réunions doivent être planifiées d'ici fin 2023 compte tenu des accords à trouver avant les réunions à venir du Comité syndical du Parc et de la Région :

13 juillet 2023

- > réunion de Bureau syndical pour échanger sur le périmètre d'étude
- > présente réunion du Comité syndical pour se prononcer sur cette proposition de gouvernance de la révision de la charte

mi-septembre à novembre 2023

- > 2^e réunion de la Cellule de suivi de la révision pour préparer les réunions à venir et la suite de la procédure
- > 1^{re} réunion du COTECH, puis 1^{re} réunion (exceptionnellement conjointe) de la commission et du COFIL : rappels de fondamentaux sur le Parc, présentation de la procédure, échanges sur le périmètre d'étude et les modalités

décembre 2023

- > réunion du Comité syndical du Parc : délibération pour solliciter la prescription de la révision par la Région et lui proposer le périmètre d'étude, les modalités, l'adoption de la convention et la demande de financements
- > assemblée plénière de la Région AURA : délibération pour prescrire la révision sur la base des éléments proposés par le Comité syndical du Parc.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- de valider la préparation de cette gouvernance de la révision de la charte du Parc.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,

Lionel Chenu

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-30-2023-02-DE
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.21 Décision modificative n° 1 (Crédit) : Budget principal

Crédits supplémentaires

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60636	Vêtements de travail	20 000,00	
615221	Entretien bâtiments	3 620,00	
617	Etudes	13 150,00	
6231	Annonces et insertions	1 200,00	
6236	Catalogues et imprimés	600,00	
6238	Divers	500,00	
6336	Cotisations au centre national et centres de gestion	1 300,00	
64111	Rémunération du personnel	-56 700,00	
64112	Supplément familial de traitement	-180,00	
64131	Personnel non titulaire : rémunérations	68 300,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	25 615,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	-4 110,00	
6454	Cotisations Assedic	3 860,00	
6455	Cotisations Assurance du personnel	-35,00	
70841	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes		93 300,00
74718	Participation de l'Etat		-3 800,00
7472	Participation de la Région		-2 880,00
7477	Participation de l'Europe		-9 500,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	77 120,00	77 120,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaients présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaients absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41
41.2023.22

FINANCES
Décision modificative n° 1 (Virement) : Budget principal

Virements de crédits

SECTION INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES DEPENSES		
2051	Logiciels et droits	2 900,00	
2158	Autres installations, outillages et matériels techniques		-5 970,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 070,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 970,00	-5 970,00
ARTICLES	LIBELLES RECETTES		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		

SECTION FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES DEPENSES		
60632	Petites fournitures et matériels	2 780,00	
6135	Location mobilière	2 031,00	
6228	Prestations diverses		-12 782,00
6231	Annonces et insertions	7 971,00	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	12 782,00	-12 782,00
ARTICLES	LIBELLES RECETTES		
7473	Participation Département		-19 912,00
74758	Participation Groupes de Collectivités	3 800,00	
7478	Autres organismes	16 112,00	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	19 912,00	-19 912,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Parc
national
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-41-2023-22-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, CÔHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

FINANCES

41.2023.23 Décision modificative n° 1 : Budget Cellule Chaîne des Puy – faille de Limagne

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60636	Vêtements de travail	-2 000,00	
6135	Locations mobilières	700,00	
617	Etude naturaliste Schéma partagé Gestion Puy de la Vache - Lassolas	29 358,00	
6228	Divers prestations et annulation repérage satellite dépôts sauvages	-36 180,00	
6215	Personnel affecté par budget principal	41 303,00	
022	Dépenses imprévues	6 753,99	
74718	Etat Fond Vert		23 486,40
777	Quote-part des subventions transférées		24 582,62
002	Résultat antérieur		-8 134,03
	TOTAL FONCTIONNEMENT	39 934,99	39 934,99

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2111	Acquisition parcelles	-10 000,00	
2182	Matériel de transport	-3 000,00	
2188	Matériel divers	-1 333,57	
13912	Subventions transférables Région	929,54	
13913	Subventions transférables Département	23 653,08	
1068	Excédent de fonctionnement		8 134,03
10222	FCTVA		2 115,02
	TOTAL INVESTISSEMENT	10 249,05	10 249,05

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Parc
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-41-2023-23-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

FINANCES

41.2023.24

Décision modificative n° 1 : Budget annexe Réserve de Chastreix-Sancy

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
617	Etudes et recherches	3 000,00	
6215	Personnel affecté par le budget principal	28 000,00	
022	Dépenses imprévues	2 000,00	
023	Virement à la section d'invest.	10 750,00	
74718	Ministère de la transition écologique		27 000,00
777	Quote-part des subv. d'invest. transférées au cpte de Rt		16 750,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	43 750,00	43 750,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
13912	Subventions équipt transférées au cpte de résultat	16 750,00	
2182	Matériel de transport	-13 250,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	48 000,00	
10222	FCTVA		8 000,00
1311	Ministère de la transition écologique		32 000,00
1312	Région - PPI		750,00
021	Virement de la section fonctionnement		10 750,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	51 500,00	51 500,00

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 13 juillet 2023

Le Président,



Parc
Mixte
du Parc des
Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-41-2023-24-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaients présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADÉ Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaients absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, BOICHUT Philippe, COHADE Marianné, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.25 Décision modificative n° 1 : Budget annexe Réserve de Chauffeour

Crédits supplémentaires

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60636	Vêtements de travail	500,00	
6215	Personnel affecté par budget principal	24 000,00	
6262	Frais de télécom.	1 200,00	
6283	Frais nettoyage locaux	6 500,00	
70632	Sorties guidées		100,00
74718	Ministère environnement		27 000,00
7552	Participation du budget principal		2 000,00
7718	Autres produits except. sur opérations de gestion		3 000,00
777	Quote-part des subv. d'invest. transférées au cpte de Rt		100,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	32 200,00	32 200,00

Virements de crédits

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
13912	Subventions équipt transférées au compte de résultat	100,00	
2182	Véhicule	-100,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.26 Décision modificative n° 1 : Budget annexe Réserve Sagnes de la Godivelle et Rocher de la Jaquette

Crédits supplémentaires

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Petit matériel divers	850,00	
60636	Vêtements de travail	500,00	
6132	Locations immobilières	-500,00	
614	Charges locatives	1 200,00	
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	
617	Etudes et recherches	65 000,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	
6228	Divers	4 500,00	
6236	Publications	2 500,00	
6247	Transports collectifs	200,00	
6262	Frais de télécom.	600,00	
022	Dépenses imprévues	-1 000,00	
023	Virement à la section d'invest.	4 000,00	
74718	Ministère de la transition écologique		79 000,00
777	Quote-part des subv. d'invest. transférées au cpte de Rt		1 350,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	80 350,00	80 350,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
13912	Subventions équipt transférées au cpte de résultat	1 350,00	
2158	Installations, matériel et outillage techniques	3 000,00	
2182	Matériel de transport	-1 500,00	
2183	Matériel bureautique et informatique	2 000,00	
2184	Mobilier	-850,00	
2188	Matériel divers	1 500,00	
1312	Subvention région (PPI)		1 500,00
021	Virement de la section Fonctionnement		4 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	5 500,00	5 500,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel Buisson

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-41-2023-26-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception en préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.27 Décision modificative n° 1 : Budget annexe Boutique du Parc

Crédits supplémentaires

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6237	Publications	1 000,00	
6238	Divers produits	4 000,00	
7088	Ventes d'ouvrages et de produits		5 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000,00	5 000,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.28 Révision des tarifs des prestations d'animations à destination des groupes

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est régulièrement sollicité par des établissements scolaires; d'enseignement supérieur; des associations et autres structures pour faire découvrir le territoire, les missions du syndicat mixte du PNR et ses actions notamment sur les sites gérés tels que les Réserves naturelles (RN).

Ces **prestations d'animations** s'inscrivent dans différents contextes :

- Demandes ponctuelles de type voyages d'étude, scolaires,
- Projets pédagogiques avec des établissements du territoire,
- Partenariats pluriannuels avec des établissements d'enseignement agricole.

Elles se déroulent à la **journée** ou à la **demi-journée**.

Deux niveaux de tarification de prestation sont actuellement en vigueur :

TARIFS en vigueur :	NIVEAU A (lycéens-étudiants-adultes)		NIVEAU B (Primaires-Collégiens)	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
	140,00 €	225,00 €	130,00 €	190,00 €

Afin de simplifier et d'actualiser ces tarifs, il est proposé d'appliquer la grille suivante :

Nature de l'intervention :	Nouveaux Tarifs :
Intervention dans le cadre de projets pédagogiques ; de convention de partenariat avec le SM PNRVA	Gratuit
Intervention dans le cadre d'animations accompagnées ponctuelles : - à destination d'établissements scolaires et d'enseignement, d'associations et/ou autres structures ... - Autre situation : à destination d'établissements scolaires situés sur la/les commune(s) où se situe le site protégé (RN) visité, géré par le SMPNRVA	Coût Journée : 250 € ½ Journée : 150 €
Intervention spécifique (dans le cadre de thématique spécifique) ; nécessitant un temps de préparation et/ou déplacement	Sur devis, coût : journée et ½ journée, selon catégorie : A ; B ; C

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'appliquer les nouveaux tarifs proposés, et ce à compter du 1^{er} août 2023.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 13 juillet 2023

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-41-2023-28-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.29 Actualisation des tarifs des prestations / interventions des agents du Syndicat Mixte du PNR des Volcans d'Auvergne

Les agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) sont amenés à réaliser des prestations d'études ou de travaux qui sont confiées au Syndicat mixte ou à intervenir dans le cadre de prestations diverses spécifiques auprès d'organismes extérieurs (établissements d'enseignement supérieur ; formation ; conférences/séminaires...) etc.

Deux niveaux de tarification de prestation sont actuellement en vigueur :

- une prestation de niveau A / ingénieur (assistance à maîtrise d'ouvrage; expertises ; ingénieries diverses)
- une prestation de niveau B / technicien (gestion et entretien des sites ; réalisation de travaux ; conseils techniques ; accompagnement...)

Ces tarifs actuels sont calculés sur une base qui comprend : les salaires ; les charges salariales et patronales ; les frais de déplacement (uniquement sur le territoire du PNRVA) ; l'amortissement du matériel ainsi que les autres charges de structure.

Type de prestation	Tarifs en vigueur depuis 2019
Ingénieur / catégorie A	420 € la journée 220 € la demi-journée
Technicien / catégorie B	240 € la journée 130 € la demi-journée

Afin de tenir compte du niveau des agents intervenants, il est proposé d'actualiser les tarifs existants comme suit :

Agent de catégorie :	Nouveaux tarifs proposés :
• Catégorie A	450 € la journée 250 € la demi-journée
• Catégorie B	250 € la journée 150 € la demi-journée
• Catégorie C	200 € la journée 130 € la demi-journée

Pour les interventions hors territoire Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, des frais de déplacement pourront être facturés sur la base des tarifs en vigueur de la Fonction Publique Territoriale.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2023.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montiosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel CHAININ

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-41-2023-29-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

42 PERSONNEL
42.2023.03 Recrutement 2023 : Modification du tableau des effectifs n°3

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois permanents du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Les emplois permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Cependant, le recours à un contractuel à durée déterminée est possible dans deux cas de figure. Tout d'abord, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Ensuite, sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique qui permet le recours à un contractuel à durée déterminée lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

Direction : Préservation et Valorisation du Patrimoine Naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité
53	Coordonnateur Natura 2000	Attaché territorial	1 ^{er} octobre 2023

Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 1°
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 2°
- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel

Direction : Chaîne des Puys – faille de Limagne

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
51	Chargé de mission-assistant charte paysagère	Attaché territorial	15 septembre 2023	6 mois	L.332-23 1°

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter les propositions ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

42 PERSONNEL
42.2023.04 Remboursement au réel des frais des agents en déplacement

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales et établissements publics,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret n°2019-1044 du 11 octobre 2019 et l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités des missions prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics

Les agents du Syndicat mixte du PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE peuvent bénéficier sous conditions du remboursement des frais occasionnés lors de leurs déplacements professionnels. Dans ce cadre, une indemnité de repas forfaitaire et hébergement forfaitaire sont prévus lors d'une mission en dehors de la résidence administrative de l'agent.

Les remboursements sur présentation des justificatifs de paiement se font sur la base des tarifs ci-dessous :

BAREME DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

1) Frais de restauration :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la prise en charge est fixée à 17,50 € par repas, qu'il s'agisse du repas du midi ou celui du soir.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiements (factures, tickets de caisse sont acceptés s'ils permettent d'identifier l'établissement fournisseur du repas et la date)

Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

2) Déplacements professionnels avec ordres de missions :

Les frais d'hébergement engagés à l'occasion des déplacements nécessitant une ou plusieurs nuitées seront indemnisés au taux de remboursement forfaitaire ci-contre :

- **En province :**
 - o Indemnité de nuitée + petit déjeuner : 70,00 € ou frais réel si montant inférieur à 70,00 €
- **Grandes villes de plus de 200 000 habitants et communes de la métropole du Grand Paris :**
 - o Indemnité de nuitée + petit déjeuner : 90,00 € ou frais réel si montant inférieur à 90,00 €
- **Ville de Paris :**
 - o Indemnité de nuitée + petit déjeuner : 110,00 € ou frais réel si montant inférieur à 110,00 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Pour un agent reconnu travailleur handicapé et/ou à mobilité réduite, les taux de remboursement d'hébergement forfaitaire maximum des frais d'hébergement est de 120,00 € par jour quel que soit le lieu de formation.

Depuis le 7 juin 2020, en application de l'article 7-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié, l'organe délibérant peut déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas et taxes d'hébergement en cas de déplacement temporaire des agents et **décider de leur remboursement aux frais réels** engagés par l'agent, dans la **limite** du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

Les remboursements se feront sur présentation des justificatifs de paiement.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas et d'hébergement à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour les remboursements forfaitaires.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

50
50.2023.02 GESTION DURABLE DU PARC
Vente de nouveaux produits à la boutique

Quelques références pourraient être ajoutées à la boutique afin de compléter notre offre et remplacer certains produits plus disponibles :

> **Ouvrage jeunesse :**

- Il était une fois les fureurs de la planète Terre – Ed. Aedis – PVP 9,90 € TTC

> **Ouvrage volcanisme :**

- Volcans de la Chaîne des puys - Ed. Aedis – PVP 3,50 € TTC

> **Produits permettant de conforter un partenariat avec un agriculteur, M. Cellier Courtil, et de proposer une gamme végétarienne à nos visiteurs en complément des produits autour de la vache salers :**

- Tartinades de légumineuses, en partenariat avec la conserverie Clac, pots de 100 gr – PVP 4 € TTC
- Huiles de lin et de caméline, bouteilles de 50 cl – PVP 12 € TTC

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à passer commande et mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc, les produits proposés ci-dessus aux conditions précitées dans le rapport.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,


Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

50

GESTION DURABLE DU SMPNRVA

50.2023.03 Convention AROEVEN pour pêches pédagogiques sur l'étang de Montlosier

L'association d'éducation populaire AROEVEN a sollicité le SMPNRVA sur le fait de pouvoir utiliser l'étang de Montlosier à des fins de pêches pédagogiques quelques fois par année avec des jeunes, sur un temps de loisirs (mercredis ou vacances scolaires).

Il convient de mettre en place un conventionnement afin de cadrer cette mise à disposition et préciser les engagements réciproques de chacune des deux parties.

Pour l'AROEVEN, il s'agira de s'engager à ne pas dégrader le milieu naturel de l'étang et contacter le Parc suffisamment à l'avance pour pouvoir venir sur place. Les jeunes seront encadrés par un guide de pêche diplômé. Le poisson sera relâché.

Le SMPNRVA s'engage à donner l'accès à l'étang par la remise des clés du portail métallique et le débroussaillage d'une partie des rives, essentiellement au printemps.

Après signature de la convention, les premières pêches pourraient se tenir à partir de l'automne 2023.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AROEVEN pour des pêches à but pédagogique à destination d'un public jeune sur l'étang de Montlosier, sur l'année scolaire 2023-2024.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 13 juillet 2023

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaients présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaients absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

19 REVITALISATION TERRITORIALE

19.2023.05 LEADER 2023-2027 sur le Puy-de-Dôme

Par un courrier en date du 5 mai 2023, le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a indiqué avoir sélectionné la candidature du Puy-de-Dôme à la prochaine programmation LEADER 2023 – 2027.

Le montant de l'enveloppe attribuée s'élève à 14 056 082€ soit environ 2,8 millions d'€/ an sur 5 ans pour les 448 communes concernées par le programme.

Cette candidature LEADER 2023-2027 portée à l'échelle du Puy-de-Dôme, a été conduite par les 6 structures précédemment porteuses d'un Groupe d'Action Local (GAL) Leader sur la période 2014/2022 dans le Puy-de-Dôme, dont le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Ces 6 partenaires ont formalisé leurs relations par une **convention d'Entente** qui a été approuvée par le Comité syndical du Parc des volcans le 27 avril dernier. La signature officielle de la convention d'Entente aura lieu le 19 juillet à Montlosier.

Cette organisation, appelée « **l'Entente** », a vocation à perdurer pendant toute la programmation Leader 2023-2027 et se réunira une fois par an minimum. Elle a en charge le pilotage et la mise en œuvre du partenariat et sera le lieu de concertation entre les 6 structures partenaires. Cette conférence d'Entente, permet de déléguer, via la convention, **le portage juridique du programme LEADER 2023-2027 au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC)** ; celui-ci sera l'interlocuteur unique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour sa mise en œuvre.

En 2023, sous le pilotage de « l'Entente », la concertation avec les acteurs du territoire se poursuit afin de définir les **futurs dispositifs**, ainsi que **l'organisation de la gestion et de l'animation**¹ du programme Leader Puy-de-Dôme 23-27 sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme. La signature de la convention de partenariat entre le GAL Puy de Dôme et la Région se fera à l'automne, le programme pourra alors débuter officiellement en fin d'année.

En parallèle, le **Groupe d'Action Local**, qui sera en charge de l'enveloppe Leader et des différents dispositifs d'accompagnement de projets, doit être mis en place. Il sera composé d'un **Comité de Programmation**, en charge de la validation des projets, auquel siègeront des représentants privés et publics désignés par les 6 partenaires de « l'Entente ». Ce comité sera animé par **une équipe technique départementale de coordination et gestion**, pilotée par le SMADC. La composition du futur Comité de Programmation a été validée en COPIL de « l'Entente » le 17 mai 2023 comme suit :

Partenaire de l'Entente	nombre de communes	collège privé		collège public	
		titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
PNRLF	120	4	4	3	3
SMADC	99	3	3	3	3
Agglo Pays d'Issoire	88	3	3	3	3
PETR Grand Clermont	69	3	3	3	3
PNRVA	47	2	2	2	2
CC Plaine Limagne	25	2	2	2	2
Région				1	1
TOTAL	448	17	17	17	17

Il convient donc désormais de désigner les élus appelés à siéger au sein :

- ➔ De L'Entente
- ➔ Du Comité de Programmation

Pour rendre effective la Gouvernance qui a été validée lors des différents COPIL.

¹ ! Pour rappel, la conférence d'entente a acté le fait que l'animation du programme Leader sera assurée par chacun des 6 partenaires sur son territoire, afin de garder une animation Leader territorialisée. Pour le **Parc de syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne** assurera l'animation Leader 2023-2027 sur les territoires des communautés de communes de la région de la Montagne d'Ardenne et Massif du Sancy.

➤➤➤ Il est donc proposé :

- > de désigner nominativement 1 représentant du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne à l'Entente qui se réunira 1 fois /an minimum et qui sera autorisé à signer tout document en relation avec l'Entente.
- > de désigner les représentants du Parc au Comité de Programmation Leader PDD 2023-2027, qui se réunira plusieurs fois par an pour examiner et valider les projets sollicitant l'aide Leader
 - Pour le collège public, il est proposé de désigner :
 - Messieurs Alain MERCIER et Lionel GAY, élus des 2 communautés de communes incluses dans le périmètre Leader 63 et adhérentes au syndicat mixte du Parc, comme titulaires. Ils seraient suppléés respectivement par Laurent BERNARD et Jocelyne MANSANA.
 - Pour le collège privé, il est proposé de désigner :
 - Messieurs David de Abreu (AMTA) et Stéphane PICHOT (les Jardins d'Ys) suppléés par messieurs Guillaume BONHOMME (association Plein La Bobine) et Emilien VEYSSEYRE (Start'Ter couveuse d'entreprises)

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

- Monsieur Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, comme représentant au sein de l'Entente décrite ci-avant
- Pour le collège public au sein du Comité de Programmation :
 - Messieurs Alain MERCIER et Lionel GAY, élus des 2 communautés de communes incluses dans le périmètre Leader 63 et adhérentes au syndicat mixte du Parc, comme titulaires. Ils seraient suppléés respectivement par Laurent BERNARD et Jocelyne MANSANA.
- Pour le collège privé, au sein du Comité de Programmation :
 - Messieurs David de Abreu (AMTA) et Stéphane PICHOT (les Jardins d'Ys) suppléés respectivement par messieurs Guillaume BONHOMME (association Plein La Bobine) et Emilien VEYSSEYRE (Start'Ter couveuse d'entreprises)

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel

CHAUVIN
Accusé de réception en préfecture
20230713-19-2023-05-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2023.04 Fonds vert : Valorisation de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), dont le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne est le gestionnaire pour le compte de l'Etat, est un cœur de nature exceptionnel de 1985 ha dans le massif du Sancy.

La valorisation de cet espace protégé est nécessaire afin de favoriser son ancrage dans le territoire et son acceptation par les habitants et les visiteurs. Trois actions sont prévues.

L'aménagement d'une quinzaine de portes d'entrée avec une signalétique adaptée informera sur la réserve naturelle, ses enjeux, son patrimoine naturel, ses usages et son code de bonne conduite. Trois niveaux de signalétique ont été définis en fonction de la fréquentation des secteurs.

La création d'une exposition mobile qui présentera la réserve naturelle et son fonctionnement sur la base de 12 panneaux (roll-up). Ces panneaux seront exposés dans l'espace muséographique de la réserve naturelle mais aussi lors de stands, de réunions et de conférences.

Enfin, des panneaux d'information seront disposés à proximité de la maison, dans la réserve, dans le bourg de Chastreix, afin que les visiteurs disposent d'information lorsque la maison de la réserve est fermée.

Ces actions sont prévues dans le plan de gestion 2022-2031 de la RNNCS.

Les dépenses sont estimées à 48 000 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds vert : 32 000 €
- Autofinancement : 8 000 €
- FCTVA : 8 000 €

La part d'autofinancement du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne sera apportée par le budget annexe de la RNN de Chastreix-Sancy.

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet et passer les marchés/commandes publiques en conséquence**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,

 **Lionel CHAUVIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2023.05 Fonds vert : Conservation des pelouses sèches et des pollinisateurs sauvages de la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette

Pour assurer la conservation des pelouses sèches et des espèces associées, le plan de gestion 2022-2026 de la Réserve Naturelle Nationale du Rocher de la Jaquette a établi un programme ambitieux d'acquisition de connaissances visant à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes, préciser les enjeux de biodiversité et définir des indicateurs de la qualité des milieux et des effets de la gestion. L'objectif est notamment d'optimiser la gestion éco-pastorale en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le Fonds vert, par sa mesure d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 de l'Etat, permet de compléter les dispositifs existants afin d'accélérer la protection des territoires et des ressources. La bonne mise en œuvre des documents de gestion des aires protégées fait partie des actions que le Fonds vert peut accompagner.

C'est dans ce cadre qu'un programme d'actions a été monté sur 3 ans. Il a pour finalité la préservation des coteaux secs de la RNN du Rocher de la Jaquette et l'amélioration de la qualité écologique en faveur des insectes pollinisateurs sauvages. L'obtention des financements du Fonds vert permettrait sa mise en œuvre.

Le projet se décline en 5 actions portant sur l'étude des pollinisateurs sauvages et du fonctionnement des pelouses sèches. Les expertises seront réalisées entre juillet 2023 et novembre 2025 et confiées à des spécialistes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Actions	Fonds vert		PNRVA		Total € HT
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Suivi de l'état de conservation des pelouses	80 %	11 280	20 %	2 820	14 100
Etude pédo-géomorphologique des coteaux	80 %	24 000	20 %	6 000	30 000
Etude phytoécologique des pelouses	80 %	9 400	20 %	2 350	11 750
Inventaire des coléoptères	80 %	27 320	20 %	6 830	34 150
Inventaire des abeilles sauvages	80 %	16 600	20 %	4 150	20 750
Total	80 %	88 600 €	20 %	22 150 €	110 750 €

La part de financement du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne sera apportée par le budget annexe des Réserves Naturelles Nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel CAUSSE

Modèle de réception en préfecture
063-256300237-20230713-10-2023-05-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES
11.2023.01 Convention partenariale de surveillance des populations de campagnols terrestres

Les pullulations de campagnols terrestres qui affectent les prairies depuis plusieurs décennies posent un grave problème aux éleveurs et menacent l'activité d'élevage en Auvergne Rhône-Alpes, principalement dans les zones où les prairies sont dominantes dans le paysage.

Les travaux de recherche ont montré qu'aucune lutte efficace et durable ne pouvait être envisagée sans connaître précisément l'état des populations de ce rongeur et leur dynamique dans le temps car selon le niveau de population, la place dans le cycle (basse densité, croissance, pic, déclin) et selon le type de dynamique spatiale (zone de démarrage ou zone de diffusion), on ne peut engager les mêmes méthodes de lutte.

La surveillance est donc un préalable essentiel et elle doit être régulière, exhaustive, précise et fiable. En outre, ces informations doivent être communiquées le plus rapidement possible car les populations peuvent croître très rapidement pour atteindre des seuils au-dessus desquels la plupart des méthodes sont inefficaces.

A la demande de l'Etat et de la profession agricole, Vetagro-Sup a développé Arvicola Obs, une application de surveillance sur téléphone mobile reliée à un serveur de cartes qui permet de suivre les populations de campagnols et de taupes quasi en temps réel. Depuis le début de ce programme novateur, le Parc des volcans est engagé dans la surveillance par la mobilisation d'un agent pour surveiller 12 communes de son territoire (situées sur le Cantal).

Afin de soutenir la démarche et de renforcer la surveillance, le Conseil Régional d'Auvergne a décidé de financer les structures qui engagent certains de leurs agents pour surveiller les populations de campagnols. Pour l'année 2022, l'aide a été attribuée à Vetagro-Sup, à charge pour elle de répartir le montant au prorata des points balises observés par chaque structure. **Le Parc est bénéficiaire d'une aide de 1 281,69 €** correspondant au suivi bisannuel de 295 balises sur les communes de : Apchon, Chastel-sur-Murat, Cheylade, Le Claux, Collandres, Dienne, le Falgoux, Laveissière, Lavigerie, Saint-Bonnet-de-Condât, Saint-Hippolyte, Saint-Saturnin, Saint-Vincent-de-Salers, Ségur-les-Villas, le Vaulmier.

Pour toucher cette aide, il est nécessaire de passer une convention de reversement dont vous trouverez en annexe le projet. Elle prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer la convention partenariale de surveillance des populations de campagnols selon le modèle de convention ci-joint.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,

Lionel CHAUVIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE

12.2023.02 Avenant à la convention relative au troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puy – faille de Limagne

Chaque année, le troupeau mobile ovin de la Chaîne des Puy – faille de Limagne participe à l'entretien des estives en pâturant plusieurs puy. En 2022, dans le cadre de la convention qui lie le Lycée agricole de Rochefort Montagne, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme, les estives des Puy de Vichatel, Jumes, Coquille et Chaumont ont été pâturées dans le cadre de reconquête pastorale des cratères. La rotation des sites pâturés est établie, en concertation entre le Lycée et l'Equipe Mutualisée de Gestion du Parc des Volcans d'Auvergne, en prenant en compte le cycle de reproduction et les besoins des brebis ainsi que les conditions météorologiques et l'état de la végétation. Les sites pâturés durant l'année 2023 seront le site de Montépo sur la montagne de la Serre (sur la commune de Saint-Saturnin), les Puy de Vichatel, de Chaumont, de Jumes et de Coquille.

Suite au retour d'expérience de la saison d'estive 2022, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications concernant la mise en œuvre du troupeau mobile, le recrutement du berger et l'accompagnement financier. Il s'agit plus particulièrement de préciser :

- Le recrutement du berger est assuré par le Lycée agricole de Rochefort Montagne en collaboration avec le SM du Parc des Volcans d'Auvergne.
- La possibilité de porter le nombre de brebis à 90 afin de répondre aux attentes de la profession en termes de test de pâturage et d'avoir une valorisation de la ressource fourragère plus adaptée aux besoins des sites.
- Le tableau budgétaire qui tire les conséquences de l'augmentation du nombre de brebis, de l'achat de la moutonnière, du véhicule et de la cabane pastorale mobile en 2022. Ainsi, la contribution du SMPNRVA au troupeau mobile passe de 13 525€ à 14 000€.

L'ensemble de ces données sont précisées dans la proposition d'avenant joint à la présente délibération.

PLAN DE FINANCEMENT (fonctionnement)	
LEPA	11 800 €
Parc des Volcans d'Auvergne	14 000 €
Département du Puy-de-Dôme	14 000 €
TOTAL	39 800 €

La contribution du Parc des Volcans d'Auvergne est de **14 000 €**. Elle comprend une prise en charge directe de plusieurs dépenses pour 4 850 € et une prestation au Lycée agricole pour 9 150 €. Ces dépenses sont prises sur le budget annexe de l'équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des puy – faille de Limagne.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer cet avenant.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230713-12-2023-02-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADÉ Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE

18.2023.03 Convention de quasi régie IPAMAC pour la réalisation de l'aire de bivouac de Montlosier

Entre 2019 et 2021, dans le cadre du projet « Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature », IPAMAC a défini le concept d'Ecobivouac et fait réaliser des modèles d'aires aménagées destinées à améliorer la qualité d'accueil sur les itinérances du Massif Central.

Le syndicat mixte du Parc s'est engagé à déployer une aire de bivouac sur le domaine de Montlosier¹ selon l'un des 2 modèles proposés par IPAMAC. En 2021, une étude juridique sur le domaine de Montlosier a circonscrit les possibilités d'installation de cette aire de bivouac exclusivement sur le site déjà aménagé, c'est-à-dire dans une parcelle autour des bâtiments existants.

Du fait du projet de réaménagement de Montlosier, il est paru prématuré d'installer cette aire de bivouac avant que l'ensemble des travaux ne soient réalisés.

Compte tenu du fait que ce projet d'aire de bivouac de Montlosier est financé dans le cadre du projet global porté par IPAMAC et de l'impossibilité de le faire émerger rapidement sur Montlosier, IPAMAC propose au syndicat mixte du Parc une convention de quasi régie (document joint) qui permettra au Parc d'assurer une maîtrise d'œuvre déléguée pour la réalisation de cette aire de bivouac dans le cadre du projet Montlosier 2.0.

Le plan de financement associé à cette opération est le suivant :

DEPENSES			
Ingénierie	27 204,55 € ²	FNADT 80 %	49 763,64 €
Etudes techniques et juridiques	15 000 € ³	Participation financière du Parc	12 440,91€
Installation de l'aire	20 000 €		
TOTAL	62 204,55 €	TOTAL	62 204,55€

La participation du Parc a d'ores et déjà été versée à IPAMAC dans le cadre de la Convention signée le 03/10/2019 et son annexe opérationnelle.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de quasi régie proposé par IPAMAC pour la réalisation d'une aire de bivouac sur le site de Montlosier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,

Lionel CHAUVIN

¹ Convention de partenariat relative à la réalisation des actions mutualisées « Itinérance » 2019-2021 signée le 3 octobre 2019 et son annexe opérationnelle signée le 09/02/2021

² Ingénierie IPAMAC- coordination dossier

³ Dont 1680€ d'étude juridique réalisée en 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etalent présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etalent absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

Les Parcs naturels du Massif central représentent 40 % du territoire du Massif central. Ils mènent des actions, en réseau, dans le cadre de l'Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). Dans le contexte du changement climatique, les Parcs du Massif central s'engagent collectivement pour la préservation de la biodiversité en favorisant la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles du Massif central à travers des actions accompagnant le changement de pratiques des différents utilisateurs, gestionnaires de trois espaces emblématiques :

- > Les forêts anciennes,
- > Les milieux ouverts herbacés (MOH),
- > La ressource « obscurité » (trame noire).

Dans la continuité des actions portées par l'IPAMAC sur la période 2019-2021 dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est partenaire, de nouvelles actions se poursuivent ou émergent pour la période 2022-2025, à savoir :

ACTION N°1 : FORETS ANCIENNES - VOLET 4

Le projet « Forêts Anciennes » vise à renforcer la préservation et la valorisation des forêts du Massif central, en améliorant les connaissances des forêts anciennes et matures notamment dans un contexte de changement climatique et en sensibilisant l'ensemble des acteurs forestiers aux enjeux de multifonctionnalité de la forêt pour une meilleure acceptabilité des pratiques de gestion sylvicole vertueuse. Cela passe aussi par le développement de modes de gestion et de filières intégrant l'ensemble de ces enjeux.

Sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité forestière

Le Parc s'engage à élaborer et animer un module de formation « gestion forestière et biodiversité » auprès des propriétaires et des gestionnaires, à organiser des interventions sur ce même sujet auprès de formations forestières.

Objectifs :

- > Élaborer 2 modules de formation auprès des propriétaires et des gestionnaires ;
- > Organiser des interventions auprès de formations forestières.

Déploiement d'une Trame de Vieux Bois

Le Parc s'engage à réaliser des diagnostics de biodiversité et maturité forestière.

Objectifs : réaliser avec l'appui de deux stagiaires des diagnostics dans l'objectif de déployer une Trame de Vieux Bois sur son territoire

ACTION N°2 : TRAME NOIRE PHASE 3

L'action « Trame Noire » vise à renforcer la préservation et la valorisation de la ressource « Nuit » (ou ressource « obscurité ») du Massif central, en incitant les acteurs publics et privés à faire évoluer leurs pratiques et leurs modes d'éclairage tout en prenant en compte les différents enjeux de sécurité, de santé, de biodiversité et d'énergie. Cela passe aussi par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la préservation de la ressource « Nuit », et en améliorant les connaissances sur la pollution lumineuse, et notamment ses impacts sur la biodiversité.

Restitution « Trame Noire Phase 3 »

Le Parc s'engage à organiser la journée de restitution Trame Noire Phase 3.

ACTION N°3 : MILIEUX OUVERTS HERBACÉS 3

L'action « Milieux Ouverts Herbacés » vise à renforcer la préservation et la valorisation des ressources naturelles offertes par les Milieux Ouverts Herbacés du Massif central, en mettant en réseau les porteurs de projets et partenaires qui ont une démarche forte en faveur des Milieux Ouverts Herbacés et en les faisant monter en compétences dans un contexte de changement climatique. Cela passe aussi par une communication commune autour des Milieux Ouverts Herbacés et des projets dans les territoires.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Sous action n°1 ; Partage d'expérience et montée en compétences

Le Parc s'engage à organiser une journée technique autour des Milieux Ouverts Herbacés.

Objectifs : Accueillir et organiser avec l'IPAMAC une journée technique

Sous action n°3 ; Intervention auprès d'agriculteurs et de formations agricoles

Le Parc s'engage à intervenir auprès de collectifs d'agriculteurs et de formations agricoles.

Objectifs : Intervenir auprès de collectifs d'agriculteurs et de formations agricoles

Convention de quasi-régie Biodiversité 2022-2025

L'IPAMAC confie au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne la réalisation de ces prestations de service et/ou travaux dans le cadre d'un marché, conclu en application de la convention-cadre relative au projet d'intérêt général « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central ». Le coût de la prestation du PNRVA s'élève à **37 306 €** (trente-sept mille trois cent six euros). L'ensemble des actions doit être réalisé avant le 30 juin 2025.

Thématique		Montant en €
FORETS ANCIENNES volet 4	3.1. Sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité forestière	6 440 €
	3.2. Déploiement d'une Trame de Vieux Bois	17 176 €
TRAME NOIRE PHASE 3	Restitution « Trame Noire Phase 3 »	2 020 €
MILIEUX OUVERTS HERBACÉS 3	Sous action n°1 ; Partage d'expérience et montée en compétences	1 270 €
	Sous action n°3 ; Intervention auprès d'agriculteurs et de formations agricoles	10 400 €
TOTAL	Montant en €	37 306 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de quasi-régie Biodiversité 2022-2025,**
- **de mettre à disposition de cette convention les moyens d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 13 juillet 2023

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaients présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaients absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne,

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

19
19.2023.06

REVITALISATION TERRITORIALE
Formation au métier de berger dans le Massif Central

L'activité pastorale sur le Massif central est très importante et source de richesses économiques, paysagères mais également en termes de biodiversité. Le maintien de cette activité agricole extensive dépend de la présence d'un berger durant la période d'estive. En effet, le rôle du berger est essentiel pour garantir une bonne conduite du troupeau, en assurant la surveillance, veiller à la bonne santé des brebis et réaliser un pâturage respectueux des milieux.

C'est un métier complet et complexe qui mêle des connaissances poussées dans la physiologie des brebis, les différentes pathologies, la conduite du troupeau, la gestion des chiens de conduite et/ou de protection etc. Des formations de bergers existent principalement dans les Alpes et les Pyrénées mais elles ne correspondent pas aux spécificités du Massif central.

En effet, être berger dans le Massif central demande de posséder des compétences en conciliation des usages car les estives sont des lieux partagés avec différents utilisateurs : randonneurs, traileurs, parapentistes, vétérinaires etc. Ce partage de l'espace peut inquiéter certains bergers qui sont peu formés à travailler dans des zones aussi fréquentées. Il est important de pouvoir leur transmettre des outils et techniques qui leur permettent de gérer des situations qui peuvent être conflictuelles.

Le Massif central est un territoire riche en termes de paysages et de biodiversité malgré des zones soumises à de fortes pressions. Le pastoralisme est un des leviers pour maintenir ces richesses dans un bon état de conservation en évitant la déprise et la fermeture des milieux et des paysages mais également en ayant des pratiques agricoles adaptées aux milieux pâturés. Ces espaces parfois classés comme des habitats d'intérêt à l'échelle européenne sont souvent très sensibles et fragiles. Ainsi avoir des bergers en capacité d'adapter leurs pratiques et de valoriser des ressources atypiques est un atout, d'autant plus dans un contexte de dérèglement climatique et d'effondrement de la biodiversité.

Ces conditions particulières et l'absence de formation de berger sur le territoire du Massif central entraînent des difficultés pour les estives à recruter des bergers ou à les fidéliser. L'objectif est de créer une formation de qualité se déroulant sur le territoire qui pourrait attirer des bergers et les fidéliser. Elle s'appuierait sur un socle commun et proposerait des modules complémentaires portant sur les spécificités du pastoralisme dans le Massif central.

Le Massif central étant un grand territoire, cette formation pourrait tourner dans différents lycées agricoles du territoire afin de prendre en compte les spécificités locales et de fournir un vivier de bergers adapté à la demande des professionnels. L'étude de la mise en place de cette formation sera menée en collaboration avec l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, qui pourrait accueillir la formation, Auvergne Estive et la Chambre d'agriculture.

LE COMITE SYNDICAL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à mener les opérations inhérentes à ce projet à bien et à signer tous les documents relatifs au projet.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montiosies, le 13 juillet 2023
Le Président,

Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne
Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 juillet 2023 s'est réuni le 13 juillet 2023 à 15h00 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (110 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles – CHASTRE Marie-Hélène – FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne –
MERCIER Alain – MONCOURIER Martine – MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette –
SERRE Franck
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – GOULESQUE
René – HAYMA Eric – LESUEUR Virginie – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie –
VERDIER Alexandre – VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

Ont donné pouvoir (40 voix) :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane à CHAUVIN Lionel - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à MELLIN Isabelle
Conseil Départemental du Puy de Dôme :
Délégués des EPCI :
Délégués des communes :

Etaient absents :

Conseil Régional : SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François – MOURGUES Philippe – VERT Christian – VALLEE Jean-Marie
Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – BOYER Jean-Marc – CEYSSAT Jérôme – CHABRIER Sarah
– CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle – HUSSER Fabien – MATHIEU Thierry –
MAURS Philippe – TARTIERE Catherine – VAZELLE Sylvain

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine,
BOICHUT Philippe, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE
Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : LAVENANT Denis, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 150 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19
19.2023.07 REVITALISATION TERRITORIALE
Création d'une régie mixte temporaire

Le 10 septembre 2023 à Montlosier (63970 AYDAT), dans le cadre de l'organisation de la Fête des Patrimoines Volcaniques du Parc des Volcans, il est prévu d'installer une buvette qui sera gérée directement par le Parc.

Il est nécessaire de prévoir une régie mixte (recettes et dépenses) afin de pouvoir comptabiliser les recettes provenant des ventes de boissons d'une part ainsi que les retours de consignes (gobelets) d'autre part.

Les tarifs pratiqués dans le cadre de cette buvette seraient les suivants :

- Bière pression 25 cl : 2,00 € soit 2 tickets.
- Canettes (sans alcool) 33 cl : 2,00 € soit 2 tickets.
- Jus de pomme bio 25 cl : 2,00 € soit 2 tickets.
- Sirop limonade 25 cl : 2,00 € soit 2 tickets.
- Vin 15 cl : 2,00 € soit 2 tickets.
- Jus de pomme bio 25 cl : 2,00 € soit 2 tickets.
- Sirop à l'eau 25 cl : 1,00 € soit 1 ticket
- Café 10 cl : 1,00 € soit 1 ticket.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser la création d'une régie mixte temporaire, du fait du caractère ponctuel de cette manifestation, dont les modalités de fonctionnement seront fixées dans l'arrêté du Président,**
- **de fixer le prix de vente unitaire de ticket de boisson à 1,00 €,**
- **d'utiliser les tickets restants, 4 976 tickets, de la buvette tenue en novembre 2017 à Murat à l'occasion des 40 ans du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de porter leur valeur unitaire de 0,50 € à 1,00 €,**
- **d'autoriser l'achat de 5 000 nouveaux tickets, valeur unitaire 1,00 €.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 juillet 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN